



C.C.A.S. D'ISNEAUVILLE (Seine-Maritime)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
10 AVRIL 2025

Délibération n° 2025/07

Date de la convocation : 03/04/2025
Membres en exercice : 11

Membres présents : 10
Représenté : 01

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie LAROCHE, Présidente.

Etaient présents : Sylvie LAROCHE, Marie-Pierre PADULAZZI, Odile BREANT, Béatrice NUGEYRE, Brigitte MOREL, Véronique PETEL-GRAUX, Paulette PICARD, Marie-Thérèse CUVIER, Christiane HONORE, Marie-Paule BONHOMME.

Formant la majorité des membres en exercice

Absentes excusées : Claude HAMEL procuration à Marie-Pierre PADULAZZI

Secrétaire de séance : Brigitte MOREL

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 : CCAS

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que la Présidente habituelle pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Marie-Thérèse CUVIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Madame Sylvie LAROCHE, Présidente s'est retirée pour laisser la présidence à Marie-Thérèse CUVIER pour le vote du compte administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Le compte administratif 2024 s'établit ainsi :

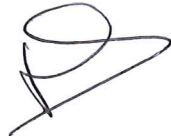
EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section de fonctionnement	A	16 654,62	G	25 000,00
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	43 353,56
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	37 671,33
		+		+	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	16 654,62	= G + H + I + J	106 024,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	16 654,62	= G + I + K	68 353,56
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	37 671,33
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	16 654,62	= G + H + I + J + K + L	106 024,89

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité

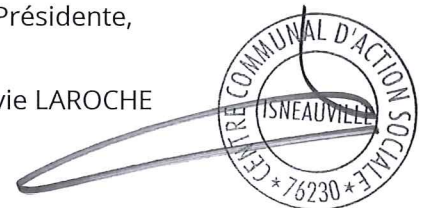
Approuve le compte administratif 2024 du CCAS.

Le secrétaire de séance,
Membre du conseil d'administration,
Brigitte MOREL




Pour copie conforme,
La Présidente,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 24 avril 2025

Affichage : 24 avril 2025